

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>18.07.2017</i>	Dossier complet le : <i>18.07.2017</i>	N° d'enregistrement : <i>F09317P0245</i>

1. Intitulé du projet

Extension tertiaire du site AMADEUS de Villeneuve Loubet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
rubrique 47.....	défrichement de 0,4425 ha
rubrique 39.....	surface de plancher égal à 9 790 m ² => non soumis à cas par cas terrain d'assiette de l'ordre de 20.9 ha => soumis à évaluation environnementale

"Cependant, conformément au retour de la DREAL en date du 3 juillet 2017 suite à la sollicitation D'AMADEUS, le seuil sera modifié prochainement dans la réglementation dans le cas où le projet consiste en une construction créant une surface de plancher ou une emprise au sol «limitée» sur une seule parcelle d'une superficie supérieure ou égale à 10 ha. Le ministère de l'environnement a demandé à la DREAL de rendre éligible dès à présent ces projets à examen au cas par cas. En effet, ces projets ne sont a priori pas considérés comme relevant de l'annexe de la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Au titre de la surface du terrain d'assiette, et selon les directives du ministère, par anticipation, votre projet doit faire l'objet d'un examen au cas par cas".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société AMADEUS est implantée sur une superficie cadastrale de 20,8 ha actuellement composée de 5 bâtiments (surface de plancher d'environ 2,9 ha), une voie de desserte, 3 parkings de 987 places de stationnement et un centre sportif. Le site, auparavant propriété de Texas Instruments, a été construit en 1963. Il accueille aujourd'hui environ 1500 personnes chaque jour.

AMADEUS projette l'accueil de 730 collaborateurs supplémentaires. Pour cela, 2 bâtiments à 2 niveaux seront créés avec une surface de plancher de 4690 m² pour le bâtiment A et 5100 m² pour le bâtiment B. Des parkings seront également aménagés comprenant 675 places de stationnement réparties sous les bâtiments, en silo et en terre-plein conformément au PLU de Villeneuve Loubet.

Une vue en plan du projet est présenté en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

Ces aménagements seront réalisés dans le but de:

- mener à une plus grande efficacité et un meilleur confort, pour améliorer les performances, le bien-être et la satisfaction des équipes
- diminution des surfaces louées : pérennisation de l'activité de Amadeus sur Villeneuve Loubet et donc de la dynamique économique sur la commune et le département
- création d'un véritable campus i Tech type technopole avec environ 2200 salariés sur site
- valorisation de l'image Amadeus, attraction des talents, création d'emplois directs et indirects via les prestataires de service
- minimiser les transports en journée via les navettes car équipes plus regroupées sur le même site

Le site d'AMADEUS est choisi également dans le but d'optimiser un site existant déjà bâti et urbanisé permettant d'éviter de nouvelles emprises sur une zone exempte d'urbanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé en 2 phases, sur une durée de 22 mois.

Le dépôt de permis est prévu début août 2017.

Le phasage permettra de limiter au maximum les places de parking neutralisées pour le chantier, tout en assurant une emprise, un accès et une circulation chantier sécurisés et indépendants des flux des occupants.

Une démarche « chantier vert » sera mise en place pour limiter les nuisances sonores et de trafic pour les riverains et pour les collaborateurs continuant à travailler sur site. Des plannings de livraison des véhicules de chantier seront réalisés pour que les livraisons se déroulent en dehors des heures de pointe d'accès des collaborateurs sur site. Des aires d'attente dédiées pour les camions de livraisons seront installés pour ne pas bloquer la circulation. Un plan de circulation sera défini pour éviter tout croisement de flux. Le chantier sera totalement clos et indépendant de l'établissement en activité. Des palissades le ceintureront dans sa totalité et un seul accès contrôlé sera réservé aux ouvriers et acteurs du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site en phase aménagé comprendra :

- 2 nouveaux bâtiments pour une superficie totale de 9 790 m² (bureaux, salle de réunions, espaces de détente et restauration) ;
- des parkings supplémentaires sous les bâtiments, en silo et en terre-plein permettant l'insertion de 675 places de stationnement conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Le fonctionnement des usagers sera amélioré pour faciliter les accès et les liaisons, et renforcer les services disponibles sur place, notamment la restauration. De nouveaux espaces verts seront créés dont un patio en partie centrale avec espace de détente. La circulation en périphérie du site et la desserte des parkings sera améliorée par la création d'une boucle à sens unique qui correspond aussi aux attentes du SDIS 06 consulté par AMADEUS.

Le personnel présent sera de 2230 personnes au lieu de 1500.

L'annexe 4 présente le projet en phase aménagé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration ou autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement (en attente du retour de la DDTM 06)
- Autorisation de défrichement
- Porter à connaissance pour actualiser le régime ICPE; AMADEUS vise à réduire les puissances de son système de refroidissement évaporatif par dispersion (rubrique 2921a) pour ne plus être soumis à enregistrement
- Dérogation à l'interdiction de destruction ou de déplacement d'espèces protégées (procédure à définir avec la DREAL)
- Démarche d'archéologie préventive
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment A : 4 690 m ² de plancher dont 2 niveaux de parking en sous-sol et 3 niveaux de bureaux	terrain d'assiette des 2 bâtiments de 4720 m ²
Bâtiment B : 5 100 m ² de plancher dont 2 niveaux de parking en sous sol et 3 niveaux de bureaux	
Les parking en sous sols des bâtiments compteront environ 250 stationnements.	surface au sol d'environ 4 200 m ² surface au sol d'environ 2 750 m ²
Parking silo de 3 niveaux comprenant environ 300 places de stationnement	
Parking terre plein de 125 places de stationnement	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Amadeus "Bel Air"
821 avenue Jack Kilby
06271 Villeneuve-Loubet

Le plan de localisation est reporté en annexe 2.

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 07' 15 " 40 Lat. 43 ° 38' 51 " 97

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Villeneuve Loubet est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau autoroutier 2014 - 2019 approuvé par arrêté préfectoral du 6 octobre 2016. Aire d'étude située à 760 m de l'autoroute. Selon la carte stratégique de bruit, le site s'inscrit dans une zone dont le niveau sonore est compris entre 55 dBA et 60 dBA. Il est donc faiblement impacté par le bruit de l'autoroute A8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques incendies de forêt approuvé le 18 juillet 2013 Plan de prévention des risques inondations approuvé le 20 juillet 2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'occasion de l'implantation de la société AMADEUS sur le site de Villeneuve Loubet, une évaluation des sols a été réalisée par le bureau VERITAS. Cette expertise a conclu qu'il n'y avait aucune contrainte particulière pour l'utilisation du site pour un usage tertiaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule" (n°93I06051) par arrêté du 10 octobre 1974
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet localisé à environ 370 m de la ZSC "Rivière et gorges du Loup" FR9301571, à 560 m à l'est de la ZPS "Préalpes de Grasse" FR9312002. Plus à l'ouest de la zone d'étude (à 1,2 km) se situe la ZSC "Dôme de Biot" FR9301572, et au sud à environ 1,7 km s'étend le site marin ZSC "Baie et cap d'Antibes piles de Lerins" FR9301573. (Cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un excédent de matériaux est attendu dans le cadre des travaux. Les terres excavées pour la création des bâtiments seront un maximum réutilisées pour le parking en terre plein et autres besoins en remblai. L'excédent de matériaux sera évacué vers les filières adaptées conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note relative au milieu naturel est reportée en annexe 7. Les prospections ont mis en évidence un habitat d'intérêt communautaire (pelouses et garrigues thermoméditerranéennes) à enjeu modéré, 3 espèces végétales protégées à enjeu modéré (Romulea de columnae, Cleistogenes serotina, Heteropogon contortus) et quelques espèces faunistiques protégées à faible enjeu (écureuil roux, oiseaux communs, tarantule de Maurétanie). Le projet est susceptible de détruire une partie des stations d'espèces végétales et une partie de l'habitat communautaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des espèces et habitats ayant participé à la désignation des sites Natura 2000 alentour, de la localisation du projet hors espace communautaire et des premiers résultats des prospections naturalistes, l'opération d'aménagement ne semble pas de nature à remettre en cause leur conservation ni les objectifs de conservation de ces sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note synthétique relative au milieu naturel est présentée en annexe 7. Comme évoqué précédemment, le projet est susceptible de consommer des espaces naturels à enjeu (pelouses et garrigues thermoméditerranéennes) et support d'espèces protégées. Les autres espaces sont des milieux remaniés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque d'incendie du fait de sa position entourée de massifs. Un PPRif est opposable sur la zone permettant de cadrer les aménagements pour minimiser les risques. Le site s'inscrit en zone B1a : zone à risque modéré à prescriptions particulières. Dans le cadre du projet, le commandant du SDIS 06 a été vu par AMADEUS pour prendre en compte les prescriptions vis-à-vis du risque incendie notamment pour l'orientation des bâtiments, les ouvrants, les accès et les dispositifs de protection.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra l'accueil de 730 postes. Des déplacements supplémentaires sont attendus sur les routes ainsi qu'une augmentation de trafic. Cependant, AMADEUS prévoit des mesures pour limiter le trafic (navettes, télétravail). Une étude de mobilité sur Villeneuve Loubet (Cf. Annexe 9) est en cours de réalisation. Le chantier entrainera une légère hausse du trafic temporaire gérée par un plan de circulation et une démarche chantier vert.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux est susceptible de générer du bruit du fait de certaines opérations. Les nuisances seront perçues principalement par le personnel du site et plus à la marge par les riverains (Les premières habitations se situent à environ 400 m du site). Ces nuisances seront néanmoins temporaires (durée du chantier estimée à 22 mois) et des mesures pour limiter le bruit sont prévues. La phase aménagée n'est pas nature à générer du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible de générer des vibrations du fait de certaines opérations. Les nuisances seront perçues principalement par le personnel du site. Les riverains sont trop éloignés pour percevoir les vibrations (les premières habitations se situent à environ 400 m du site). Ces nuisances seront néanmoins temporaires (durée du chantier estimée à 22 mois) et des mesures pour limiter les vibrations sont prévues.</p> <p>La phase aménagée n'est pas nature à générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible de générer des émissions lumineuses du fait de certaines opérations et de la saison (soir ou matin). Néanmoins, le site est déjà éclairé pour la sécurité du personnel. De ce fait, les éventuelles lumières ne généreront pas de nuisances supplémentaires.</p> <p>La phase aménagée n'est pas nature à générer des émissions lumineuses supplémentaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront des rejets atmosphériques (CO2, NOx...) liés à la circulation des engins de chantier. Les nuisances seront perçues principalement par le personnel du site. Les riverains sont trop éloignés pour être impactés directement (les premières habitations se situent à environ 400 m du site). Ces nuisances seront néanmoins temporaires (durée du chantier estimée à 22 mois) et des mesures sont prévues.</p> <p>L'augmentation de trafic attendu en phase aménagée entrainera une augmentation des rejets atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible de générer des déchets de différentes natures gérés conformément à la réglementation.</p> <p>La phase aménagée n'est pas nature à générer des déchets supplémentaires par rapport au fonctionnement initial.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le paysage sera temporairement artificialisé par le chantier (engins, zones de stockage). Ces modifications seront perçues uniquement par les usagers du site. Du fait de sa position en sommet de colline, il n'est pas possible de percevoir les opérations dans le paysage lointain ce qui minimisera l'effet du chantier sur le paysage. En phase aménagée, les extensions prévues seront visibles, elles s'intégreront au paysage actuel déjà bâti. Comme précédemment, peu de perception du site de l'extérieur sont possibles minimisant l'effet visuel (Cf. annexe 4)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche des projets connus a été réalisée sur les sites de la DREAL (étude d'impact) et de la Préfecture des Alpes-Maritimes (autorisation loi sur l'eau). Aucun projet connu dans l'aire d'influence du projet d'AMADEUS (bassin versant, co-visibilité, voies d'accès) n'est présent. Selon la notice du formulaire et l'article R.122-5 CE, les projets à prendre en compte sont ceux ayant fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique et/ou d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Par ailleurs, suite à une réunion de consultation, le CD06 a transmis une liste de projet de logement sur la commune pouvant interférer avec le projet d'AMADEUS en termes de circulation routière. Dans l'hypothèse de concomitance des travaux, les impacts cumulés pourraient concerner le trafic sur le route du fait de la présence de poids-lourds (transport matériel, matière première) sur les mêmes axes de circulation. En phase aménagée, les impacts cumulés entre les projets seront principalement liés à l'augmentation du trafic généré par l'ensemble des projets puisqu'ils sont tous de nature à augmenter la population (en transit ou résidentielle) sur le secteur. Pour remédier au éventuel impact futur, une étude de mobilité est actuellement en cours de réalisation par INGEROP pour le compte d'AMADEUS.

AMADEUS, a d'ores et déjà pris des mesures permettant de réduire le trafic, notamment :

- télétravail admis un jour par semaine, aménagement du temps de travail (arrivées des collaborateurs en dehors des heures de pointe), temps partiels...
- site desservi par des transports communs (lignes régulière, navette, ...)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A ce stade du projet, il est d'ores et déjà possible de définir des mesures environnementales pour minimiser les impacts du projet sur l'environnement. En phase travaux, les mesures principales prises permettront de :

- limiter les nuisances sonores, vibrations, rejets atmosphériques, émissions lumineuses ;
- optimiser et sécuriser la circulation ;
- informer les usagers et riverains ;
- gérer les eaux et les déchets (pour éviter d'éventuels transferts de pollution des eaux et des sols) ;
- préserver au maximum les milieux naturels connexes aux emprises de travaux.

En second lieu, le projet a été conçu de façon à minimiser ses consommations énergétiques (éco-conception : choix des matériaux de construction, réduction de la demande énergétique des bâtiments, réduction de la consommation en eau...).

Enfin des mesures en phase aménagée permettant de minimiser les impacts sur les riverains et usagers du site (intégration au paysage, gestion des eaux pluviales, sécurisation contre les incendies, réduction des déplacements).

Les mesures environnementales sont détaillées en annexe 8.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur est déjà anthropisé du fait de la présence de 5 bâtiments (29 053 m² de SDP), 3 parkings extérieurs (987 places voitures, un centre sportif (terrains football, tennis, boule, beach volley...), plusieurs voies de circulation et de sa fréquentation par environ 1500 personnes chaque jour.

Les enjeux du site (milieu naturel, gestion des eaux pluviales, circulation routière, nuisances du chantier et paysage) sont pris en compte et gérés par des mesures environnementales minimisant les impacts sur ces derniers (Cf. Annexe 8).

Les thématiques à enjeux forts seront traitées par des démarches réglementaires spécifiques (dérogation espèces protégées et déclaration/autorisation loi sur l'eau) et des études spécifiques (étude de mobilité).

Ainsi, il ne semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note relative au milieu naturel Annexe 8 : Liste des mesures environnementales Annexe 9 : Plan de localisation des périmètres d'analyse de l'étude de mobilité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Charenton Le Pont

le,

17/07/2017

Signature


NATIXIS LEASE IMMO
30, Avenue Pierre Mendès-France
75013-PARIS
Tél : 01.58.32.80.80
Siren : 333 284 311 RCS PARIS

PHYSICS DEPARTMENT

1957

RECEIVED

PHYSICS DEPARTMENT

UNIVERSITY OF CHICAGO

1957